

LETTRE D'INTENTION DU PARTENAIRE

(A imprimer sur papier à en-tête de l'organisme partenaire)

Je soussigné, représentant légal de « Dénomination officielle de l'organisme », Partenaire n°... du projet, « Titre et acronyme du projet », présentant une demande de financement dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie, déclare que notre organisme :

1. a le statut juridique

- de Ministère ou d'autre administration publique nationale
- d'administration publique régionale ou locale
- d'autre organisme public (veuillez préciser)
- d'organisme de droit public au sens de l'article 2.4 de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur les marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (veuillez préciser)
- d'organisation internationale ¹
- d'ONG
- d'entreprise ou autre opérateur économique (veuillez préciser)
- d'association à but non lucratif (association, fondation ou autre) (veuillez préciser)
- autre (veuillez préciser)

2. a lu la Note Succincte et est informé de la composition du partenariat, a compris et accepté son rôle dans le projet avant le dépôt de la proposition de projet à l'Autorité de Gestion ;

3. a lu le Programme Opérationnel Conjoint, les Lignes directrices à l'intention des Demandeurs et le Contrat de Subvention et les autres documents publiés sous cet appel ;

4. donne mandat au Demandeur de soumettre la demande de subvention et de signer le contrat avec l'Autorité de Gestion, et en cas de sélection de le représenter dans toutes ses rapports obligations envers l'Autorité de Gestion dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;

5. s'engage à participer aux activités et au financement du projet et est informé que le projet devra être rédigé et réalisé conformément aux dispositions des Lignes directrices à l'intention des Demandeurs de subvention en tenant compte du Programme Opérationnel Conjoint IEV CT Italie-Tunisie ainsi que des législations nationales et des règlements européens pertinents ;

6. est informé qu'il devra signer une Convention de Partenariat avec l'organisme demandeur et les autres partenaires et la soumettre à l'AG comme pièce justificative durant la phase 2 de vérification de l'éligibilité ;

¹ Veuillez noter que les organisations internationales doivent également remplir une déclaration spécifique ultérieure.

7. a lu les critères d'admissibilité énumérés à la section 3 des Lignes directrices à l'intention des Demandeurs et ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion de la participation aux appels à propositions énumérées au paragraphe 3.9 des Lignes directrices à l'intention des Demandeurs (points de « a » à « j »). veille à ce qu'aucune situation de conflit d'intérêts susceptible d'affecter l'exercice impartial et objectif des fonctions de toute personne impliquée dans la préparation et le dépôt de la proposition de projet et/ou dans le processus de sélection – pour des raisons familiales, affectives, politiques ou d'affinité nationale, de rôle institutionnel, d'intérêt économique ou professionnel ou en raison de tout autre intérêt partagé avec une autre personne – ne soit vérifiée ;
8. s'engage à respecter les règles sur les aides d'État, telles que mentionnées au paragraphe 3.5 des Lignes directrices à l'intention des Demandeurs et tel que prévues par les articles 12, 31 et 39 du Règlement d'Exécution 897/2014 ; en particulier, le Partenaire s'engage à respecter la limitation selon laquelle le montant de la subvention publique garantie pour les activités relatives aux aides d'État prévues par le projet ne peut pas excéder le seuil établi par le Règlement *de minimis* (CE) 1407/2013.
9. s'engage à informer rapidement le Demandeur sur des éventuelles situations de conflit d'intérêt susceptibles de survenir au cours du processus de sélection ;
10. est informé que les propositions de modifications majeures (par exemple, modifications concernant les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptées par les partenaires avant d'être soumises à l'Autorité de Gestion. Si aucun accord entre partenaires n'est atteint, le Bénéficiaire principal doit le signaler au moment de la présentation de la demande de modification à l'Autorité de Gestion ;
11. dispose des capacités professionnelle et administrative nécessaire pour réaliser le projet proposé. En particulier, il possède les ressources humaines internes adéquates et les infrastructures aptes à assurer la bonne gestion et coordination du projet et la réalisation des activités dans les délais impartis ;
12. est informé que toutes les données personnelles (à savoir, les noms, les adresses, les coordonnées, les références financières, etc.) mentionnées dans la Note Succincte dans tout autre document pertinent, seront collectées et traitées par l'Autorité de Gestion conformément aux dispositions du décret législatif italien n°196/2003 portant sur le traitement des données personnelles et d'autres sujets, et seront utilisées uniquement pour la mise en œuvre du projet dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie ;
13. a déposé ou entend déposer les demandes ci-dessous dans le cadre de cet appel à propositions :
< énumérer les autres projets susceptibles de dépôt dans le cadre du présent appel dont votre organisme est demandeur ou partenaire > ;
14. a déposé dans les 12 derniers mois ou va déposer aux institutions européennes, au Fond Européen de Développement et/ou à d'autres programmes européens ou nationaux les demandes de subvention ci-dessous :
< énumérer seulement les projets dans le même domaine de la proposition > ;
15. n'a pas perçu, ne perçoit pas ou ne percevra pas un autre financement européen, en partie ou dans sa totalité, pour toute activité prévue dans la Note Succincte, et informera sans délai le Demandeur si la

même demande de financement déposée auprès d'autres services de la Commission européenne ou d'autres institutions communautaires est acceptée après la soumission de cette demande de subvention ;

16. si le projet est présélectionné dans la Phase 1, le partenaire s'engage à faciliter le Demandeur dans la soumission de la candidature dans la Phase 2, come prévue au paragraphe 5.4 des Lignes directrices à l'intention des Demandeurs ;
17. si la proposition de projet est approuvée par le Comité de Suivi Conjoint, le partenaire accepte toutes les responsabilités suivantes :
 - a. assurer la gestion et la mise en œuvre dont il est responsable conformément à la Note Succincte ;
 - b. gérer la contribution UE de cofinancement pour un totale estimée de < euro> et cofinancer dans la pourcentage tel qu'indiqué dans la section 13 de la Note Succincte ;
 - c. assurer le cofinancement au budget du projet, pour un totale estimée de < euro> conformément aux engagements pris par le partenariat comme décrit dans la Note Succincte ;

Je certifie que toutes les informations ci-dessus sont véridiques et complètes. Je comprends que les déclarations fallacieuses et fausses peuvent faire l'objet d'une action pénale.

Signature pour le compte de l'organisation partenaire

Date et lieu

Nom et fonction du représentant de l'organisme signataire ²



(Cachet officiel de l'organisme signataire)

² Si nécessaire, veuillez fournir une copie d'un document attestant le pouvoir de signature ou de délégation.